Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260422-2026_051-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 22 avril 2026

L'an 2026, le mercredi 22 avril à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 16 avril par Renée COURTEL Présidente sortante, s'est réuni à GOURIN sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Gérard RIO, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : /*

Pouvoirs *: /*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***44***
Votants :	***44***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Solenn LE FERREC

2026_051

Election des vice-présidents

Le conseil,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

- de proclamer M. Jean-Charles LOHE, conseiller communautaire, élu 1er vice-président et le déclare installé.
- de proclamer M. Michel MORVANT, conseiller communautaire, élu 2ème vice-président et le déclare installé.
- de proclamer Mme. Bérangère FRITZ, conseillère communautaire, élue 3ème vice-présidente et la déclare installée.
- de proclamer M. Christian FAIVRET, conseiller communautaire, élu 4ème vice-président et le déclare installé.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260422-2026_051-DE

- de proclamer M. Jean-Luc GUILLOUX , conseiller communautaire, élu 5ème vice-président et la déclare installé.
- de proclamer Mme. Caroline NENEZ, conseillère communautaire, élue 6ème vice-présidente et la déclare installée.
- de proclamer M. David GUILLOUX, conseiller communautaire, élu 7ème vice-président et le déclare installé.
- de proclamer M. Daniel SKOCZ, conseiller communautaire, élu 8ème vice-président et le déclare installé.
- de proclamer Mme Myriam CHENAIS, conseillère communautaire, élue 9ème vice-présidente et la déclare installée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER

